

COMPTE-RENDU

- **Programme des projets d'investissement 2021-2026**

Le conseil Municipal a validé le programme de projets d'investissement 2021-2026 à inscrire dans :

- Le Contrat Territorial de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), signé avec l'Etat à l'échelle du territoire de Lamballe Terre et Mer.
- Le PACTE d'engagement dans les transitions, signé avec la Région également à l'échelle du territoire de Lamballe Terre et Mer.

Ces projets sont :

- Sport loisirs et convivialité
- Rénovation énergétique du bâti communal et préservation du patrimoine
- Aménagement du bourg et sécurité (rues de la Ville Commault et des Roseaux)
- Réaménagement du site de Mauny
- Phase d'étude pour : Redynamisation centre bourg, densification, mobilité, habitat, commerce.

- **Affaires communautaires : CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)** : désignation de membres.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée d'évaluer les transferts de ressources (fiscalité) et de compétences entre l'EPCI et les communes. Son travail contribue à assurer la neutralité financière des compétences transférées . Le Conseil Municipal a désigné les conseillers suivants pour représenter la commune au sein de la CLECT de Lamballe Terre et Mer :

- Représentant titulaire : Nathalie TRAVERT LE ROUX, Maire
- Représentant suppléant : Philippe BOSCHER, Premier Adjoint.

- **Domaine Public :**

-**autorisations de voirie.**

Les travaux sur domaine public demandés par des tiers (busage d'entrée de parcelle, pose de canalisations souterraines, d'éléments de piéageage d'eau, enrobé, bateaux ...) sont soumis à demande d'autorisation de voirie auprès de la Commune. Ces travaux sont effectués par la Commune, propriétaire du domaine public avec remboursement des frais par le tiers demandeur. Ils peuvent à titre dérogatoire, être réalisés par les demandeurs lorsque les conditions de réalisation le permettent. Les modalités d'exécution sont alors précisées dans l'arrêté portant autorisation, avec contrôle des services communaux.

- **Adressage.**

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à consulter des entreprises pour la réalisation d'un RIS (Relais Information Services), au niveau du quartier du Marchix, après dénomination d'une nouvelle rue. La consultation concerne également différents panneaux de rues, numérotation de maisons et mise à jour du RIS situé Place du bourg.

Affiché le 11 mai 2021